

Affaire suivie par :
Alain VÉRINAUD
Service Eau Environnement Risques / unité EACP
Gestion quantitative de l'eau / Police de l'eau
Tél. : 05 17 17 38 73
Courriel : alain.verinaud@charente.gouv.fr

Campagne d'irrigation 20__
**DEMANDE DE DEROGATION
AUX RESTRICTIONS D'USAGES AGRICOLES**
(A retourner à la DDT avant le 20 juin)

Demandeur (raison sociale) :	
Adresse :	Téléphone fixe :
	Portable :
	Adresse mail :
N° Identifiant Police de l'Eau :	N° Pacage :
OUV-16-SU- _ _ _ _ - _ _ _ _	

Cultures exclues de la mesure de restriction "niveau Coupure" mais soumises aux restrictions intermédiaires :

Cultures	Surface de la culture	N° de l'îlot	Commune	Unité de gestion	Volume nécessaire à l'irrigation de la culture ⁽¹⁾
Pépinières					
Cultures arboricoles					
Cultures ornementales, florales et horticoles					
Cultures aromatiques et médicinales					
Cultures fruitières					
Cultures maraîchères					
Cultures légumières (plein champ)					
Trufficulture					
Tabac					
Broches de vignes					
Semences (joindre le contrat 2020)					
Îlots expérimentaux (joindre le contrat 2020)					
Semis ⁽²⁾ (préciser la nature)					

(1) Ce volume est indicatif et ne donne pas droit à des volumes supplémentaires. (2) Seuls les semis de colza et semis fourragers (éleveurs), hors maïs, peuvent exceptionnellement faire l'objet de dérogation, jusqu'au 15 septembre.

Ne pas oublier de joindre à votre demande le plan RPG (Registre Parcellaire Graphique) avec indication de l'emplacement des îlots pour lesquels vous déposez une demande de dérogation.

Je soussigné.....gérant de la société....., sollicite une dérogation d'irrigation en cas d'atteinte du seuil de restriction "niveau Coupure" pour les surfaces et cultures déclarées ci-dessus. Je joins à cette demande un extrait de mon registre parcellaire graphique (RPG) avec identification des cultures et des parcelles pour lesquelles est demandé une dérogation ainsi que les points de prélèvements utilisés pour l'irrigation de ces cultures. Je joins également une copie du contrat pour les cultures qui y sont soumises.

A , le/...../.....

Signature

A retourner avant le 20 juin au Service Police de l'Eau

par mail : ddt-index-irrigation@charente.gouv.fr

ou par courrier :

Direction Départementale des Territoires
SEER / Cellule Eau-Agriculture-Chasse-Pêche
43 rue du docteur Duroselle
16000 ANGOULEME